

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20018 - 77ÈME ANNÉE

A quand une gestion de la crise sanitaire par les Réunionnais ?

Les Réunionnais victimes de nouvelles restrictions à cause du Sakifo et des cas importés par des passagers venant de France ?

Les Réunionnais vont-ils encore payer la facture des errements des autorités sanitaires dépendant de Paris à La Réunion ? Ces dernières laissent entrer sans test à l'arrivée tous les passagers venant de France à condition qu'ils soient vaccinés, et, aussi incroyable que cela puisse paraître, ont donné leur bénédiction au rassemblement de plusieurs milliers de fêtards pendant trois jours sur une plage à Saint-Pierre à l'occasion du Sakifo alors que les pique-niques sont interdits et les discothèques fermées.

« Du 4 au 10 décembre, 3 374 nouveaux cas de Covid-19 ont été identifiés à La Réunion (contre 2 675 la semaine précédente). Le taux d'incidence s'établit désormais à 394,2/100 000 habitants (312,5/100 000 habitants la semaine précédente) et le nombre de cas moyen journalier à 482 (contre 382 la semaine précédente). Le nombre de clusters est en hausse. A noter que depuis vendredi dernier, le taux d'incidence continue à augmenter pour atteindre ce jour un seuil dépassant les 430 pour 100 000 habitants. ».

Cet extrait d'un communiqué de la Préfecture de La Réunion souligne la gravité de la situation sanitaire. La moyenne journalière de nouveaux cas est proche du record d'août 2020, où il était d'environ

500. Entre août 2020 et aujourd'hui, une donnée importante a changé, c'est la vaccination de la population. 76 % de la population éligible est considérée comme ayant un schéma vaccinal complet, mais cela n'a pas suffi à empêcher cette aggravation.

Quelles conséquences sanitaires du Sakifo ?

Rappelons que la situation a commencé à fortement se dégrader au mois de novembre, peu après un pic de fréquentation de l'aéroport dû aux vacances scolaires et à l'organisation du Grand Raid en pleine épidémie de coronavirus. Pour venir à La Réunion depuis la France, aucun test de dépistage n'a lieu à l'arrivée à partir du moment où le passager est vacciné. Mais l'efficacité de ce traitement n'est pas absolue. C'est ce que rappelle l'importation du variant Omicron à La Réunion par des personnes vaccinées ayant séjourné en Afrique australe.

Le week-end dernier, aussi incroyable que cela puisse paraître, les autorités sanitaires ont donné leur bénédiction à l'organisation du Sakifo. Cet événement a rassemblé pendant trois jours plusieurs milliers de fêtards ayant un Pass sanitaire sur une plage à Saint-Pierre, où la vente d'alcool était même autorisée. Ceci ne peut

que favoriser une plus forte propagation du coronavirus, avec des conséquences pour toute la population qui depuis bientôt deux ans respecte les consignes et accepte donc de renoncer au pique-nique familial hebdomadaire, l'événement de la semaine pour la majorité des familles de notre pays, lieu de rencontre entre les générations.

Le président du Conseil scientifique admet « une efficacité limitée » des vaccins

La politique du tout-vaccin montre en effet ses limites. C'est ce que rappelle l'audition le 8 décembre au Sénat du président du Conseil scientifique. Voici un extrait :

« Ces vaccins ont une efficacité limitée sur la transmission et l'infectiosité. Cela signifie que l'on peut être vacciné, protégé contre la survenue d'une maladie, mais pas pleinement contre l'infection. Au début, le niveau de protection contre la transmission et l'infection était inconnu ; ensuite, nous l'avons fixé à 70 % ou 80 % environ ; et l'on sait maintenant que ce taux est atteint juste après les deux doses, puis baisse très vite, chez les personnes âgées comme chez les sujets jeunes. Après six à sept mois, le niveau de protection contre la transmission n'est plus

que de 30 %. Par conséquent, quand on est vacciné, on est bien protégé contre les formes graves ; mais au fil du temps, on est peu protégé contre l'infection, et donc susceptible de la transmettre aux autres. Tout cela va à l'encontre de l'idée que l'on se fait de la vaccination, qui doit tous nous protéger contre l'infec-

tion. Ces données requièrent un exercice de compréhension de la part de nos concitoyens, y compris des médecins. »

D'où la nécessité d'une troisième dose, sensée donner « une protection de l'ordre de 90 % sur les formes sévères, mais aussi de 70 % à 80 % contre la transmission ».

En attendant des vaccins efficaces

à 100 %, et que la COVID-19, au fil de ses mutations, ne devienne pas plus dangereuse que la grippe, le respect du port du masque partout et pour tous ainsi que de la distance physique restent les meilleurs moyens d'éviter d'être en contact avec le coronavirus.

M.M.

Reconnaissance internationale pour l'art oratoire malgache

Kabary Malagasy : patrimoine culturel immatériel de l'humanité reconnu par l'UNESCO

Tout comme le maloya réunionnais depuis 2009, le Kabary malagasy est désormais inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité. Cet événement s'est déroulé hier lors de la 41e session de l'institution ad-hoc de l'UNESCO. Voici un extrait du plaidoyer de l'association Fikambananan'ny Mpikabary Malagasy (FIMPIMA) figurant dans le dossier de candidature.

« Le Kabary est un art oratoire malgache. C'est un discours harmonieux ayant une valeur stylistique et linguistique exceptionnelle, et servant à transmettre un message. Il est prononcé à voix portante devant un public nombreux, et est agrémenté de proverbes, de « Hainteny », de métaphores permettant de captiver l'attention des auditeurs, de les impressionner, et – au besoin – de les convaincre. C'est un art à part entière par sa beauté et la richesse de style dans ses expres-

sions. Il préserve et enrichit la langue malgache, mais aussi véhicule la culture et la philosophie traditionnelles malgaches.

Le Kabary est un héritage oral transmis de génération en génération. Il a existé et a été pratiqué bien avant l'arrivée de l'écriture à Madagascar. Les 600 ans du Kabary avaient d'ailleurs été célébrés en 2013 par l'Académie Malagasy, le Ministère de la Culture ainsi que de nombreuses autres institutions. Mais au fil des siècles, des années, des générations qui se sont succédé, cet art a su conserver sa nature, ses valeurs, son contenu et sa structure.

Le développement, la modernisation, la technologie n'ont altéré ni amoindri en rien sa pratique. Le Kabary est toujours au cœur de la société malgache. Il marque la vie de celle-ci, et accompagne de manière incontournable chaque citoyen et famille malgache dans toutes les étapes essentielles de leur vie : dès la naissance jusqu'à la mort, en passant par le mariage

et autres événements. Il joue aussi un rôle majeur dans la vie de la société, voire du pays puisque l'ouverture et la clôture de tout événement important et officiel qui s'y passe sont marquées par le Kabary.

Au niveau national, il représente un moyen efficace pour entretenir les liens sociaux. À l'échelle familiale, c'est un gage de continuité car il cimenter toute cérémonie et toute réunion de famille en symbolisant la durabilité de l'individu et de la communauté. Dans la sphère publique, il renforce les relations entre les groupes et les communautés, créant une atmosphère de partage et de cohésion.

Le Kabary a été transmis et se transmet par le « lovan-tsofina » ou encore la bouche à oreilles. Mais aujourd'hui, bénéficiant de la modernisation des moyens et des technologies, le Kabary est à la portée de tous les Malgaches repartis dans le monde.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

La condamnation de la banque UBS pose la question plus large de la réforme fiscale

La fraude fiscale désigne la violation par un individu ou une personne morale des lois fiscales de son pays afin d'échapper au moins partiellement à l'impôt. En France, Solidaires Finances Publiques chiffre la fraude entre 80 et 100 milliards d'euros chaque année. L'évasion fiscale renvoie quant à elle à l'évitement de l'impôt par l'utilisation des failles du système fiscal. Ces stratégies ont souvent une dimension plus internationale et restent une partie du temps inscrites dans un cadre légal. Pour reprendre une expression célèbre utilisée par Denis Healey, ministre des Finances britannique dans les années 70 : "la différence entre la fraude et l'évasion fiscale se réduit à l'épaisseur d'un mur de prison". « Sur l'ensemble de l'année 2020, les encaissements suite à contrôle fiscal atteignent 7,79 milliards d'euros, soit un niveau proche de ceux de l'année 2018 (7,73 milliards d'euros) », rapporte un communiqué de Bercy. Il précise que le taux brut de recouvrement des sommes dues après contrôle s'est amélioré, passant de 51 % à 59 %. Cela confirme que d'année en année, le gouvernement joue petits bras sur le sujet. Chaque année, on claironne les chiffres de l'argent récupéré. Mais par rapport au montant total de l'évasion fiscale, c'est très très loin du compte. Le gouvernement essaye de faire croire qu'il met tout en œuvre pour détecter l'argent dissimulé, mais n'est pas à la hauteur des enjeux. Prenez les révélations OpenLux du journal Le Monde : 55 000 sociétés offshore qui détiennent 6 500 milliards d'euros d'actifs. Il n'y a pas besoin de datamining, c'est dans la presse ! Il y a un écart saisissant entre ces petits chiffres du jour et les montants astronomiques publiés.

La banque suisse UBS envoyait des commerciaux pour convaincre les riches clients de sa filiale française d'ouvrir des comptes non déclarés en Suisse. Elle a été condamnée lundi à 1,8 milliards d'euros pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage bancaire illégal en France. Une peine largement inférieure à celle prononcée en première instance. La sanction financière a été taillée à la hache. La cour d'appel de Paris a en effet considérablement réduit la sanction contre le géant mondial de la gestion de fortune, qui s'était vu infliger le 20 février 2019 une amende sans précédent de 3,7 milliards d'euros ainsi que 800 millions d'euros de dommages et intérêts à l'État, partie civile. Près de trois ans plus tard, la cour d'appel a prononcé une amende de 3,75 millions d'euros, une confiscation d'une somme d'1 milliard d'euros sur la caution d'1

,1 milliard versée par le groupe, ainsi que les mêmes 800 millions d'euros de dommages et intérêts. La filiale française UBS France a été relaxée des poursuites pour complicité de blanchiment aggravé de fraude fiscale, mais condamnée pour complicité de démarchage bancaire illégal, à 1,175 million d'euros d'amende - contre 15 millions en première instance. Cette condamnation est juste le dernier épisode d'une lutte qui ne se fait pas à arme égale.

Les choix fiscaux du prochain gouvernement seront un marqueur des ambitions du quinquennat. Le gouvernement élu se retrouvera face à de multiples contraintes, entre une tentation de mettre en place une politique d'austérité pour payer au plus vite la facture du « quoi qu'il en coûte » et des besoins de financements importants pour protéger les plus précaires, renforcer les services publics et investir dans la transition bas carbone. La crise a exacerbé les inégalités : si le chômage partiel a limité l'explosion de la pauvreté, il a laissé de côté les besoins des plus pauvres dans notre société. Alors que les 20% des Français les plus précaires ont dû puiser dans leurs économies pour faire face à la crise, les 10% les plus riches ont vu leur épargne augmenter de plus de 25 milliards d'euros. Aux extrémités, le constat est encore plus frappant : les milliardaires ont vu leur fortune augmenter de 40% alors que 7 millions de personnes ont désormais besoin d'aide alimentaire. La crise a également montré le prix de l'inaction : les dépenses imprévues en achat de masques et le manque de lits d'hôpital ont marqué notre impréparation à faire face à une crise systémique. La justice fiscale ne peut plus attendre. Et n'oublions jamais que les 80 milliards de fraude représente plus que le budget de l'éducation nationale (53,6 Milliard). Cette masse permettrait enfin d'arrêter de pressurer ceux qui ne peuvent pas frauder...comme toujours les classes moyennes.

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » article 13 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Nou artrouv'

David Gauvin

Otè

Tèze 1959 noute parti : in lèritéz, in kado, in devoir pou bande jenn zénération

Mézami sak mi sava dir azot i romonte néna in bon koupe de tan. Dann tan-la mwin téi sava ankor gran lékol é mi souvien tré bien sété l'ané 1959 é sète ané-la lété pa inn ané fassil pou bande partizan kominiss-souvien azot in pé pliss banna té i tyé Paul vergès é l'ané-la l'assassine in jenn kominis té apèl Eliard Laude é la bien blèss in jenn kartyé Sinte-Klotide.

Sé l'ané-la lo Parti communiste français dakor avèk bande kominiss La Rényon la done dépar pou k'i transforme la fédérasion koministe an parti kominist rényonné (PCR). Malgré lo bande difikilté, malgré la répression, dann la méri Le port, parti kominis rényonné lé éné... Lé vré néna lontan, mé lé vré galman sète-ané la noute parti la adopt son tèz é si ni roporte anou dsi lo dokiman la, la ansèrv de baze téorik pou noute parti, i pé dir lété in dokiman vréman révolissyonèr.

Avèk son lanaliz politik é noute rovandikassion l'otonomi dann tan. Avèk son lanalize sosyal épi ékonomik. Avèk in transh noute listoir épi la baze noute révolission kiltirèl... Mi diré é sa san égzazéré dokiman-la sé note liv rouze é si mi rapèl bien i pé pa di ké li la viéyié.

Si ni anparl la lang, sé dann bande tèze-la k'i lir pou la promyére foi lo mo lang pou noute lang kréol rényonné. Sé dann tèz-la k'i anparl déssèrtin pèrsonaz inportan noute listoir : pa noute listoir kolonyal mé noute listoir la guèr bande maron la améné dann noute péi. Nou la di la anparl galman lékonomi é dann tèz-la néna ékri noute sistème i pé pa pèrmète anou akrosh noute dévlopman é kan zordi l'INSEE i di nou lé atipik ébin sa lété déza marké dann tèze noute parti.

Noute bande promyé dirizan l'avé ékri noir dsi blan avèk in éstatu d'départman san la dékolonizassion ni pouvé pa d'ète in péi dévlopé é sa sé in n'afèr k'i pèze ankor dsi nou zordi... Mi rapèl Bruny Payet kék tan avan son gran dépar téi di, néna poin arien pou tiré dann sak noute promyé kongré la voté é sak li la voté zordi ankor sé sa k'i doi guide noute lakssion pou transform noute péi. An profondèr.

Ala in sakré lèritaze bande zansien la lèss pou bande jenn zénération é sé in arm dann zot min pou fèr noute péi sak ni vé ké li dovien. In lèritaz, in kado, in devoir inportan pou bande jenn zénération.

Justin